

LETTRE DE CONSULTATION

SUBVENTION GLOBALE FSE IN EUROPE 2011 – 2013

APPEL A PROJETS 2012

Date et heure limites de remise des dossiers des candidatures :

Le Lundi 06 février à 17 h 00

Article 1 - Objet de l'appel à projet

Appel à projets 2012 dans le cadre de la subvention globale FSE In Europe 2011 – 2013.

Article 2 – Mise à disposition des dossiers

www.achatpublic.com

Les candidats devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Article 3 - Présentation des dossiers

3-1 Le dossier de candidature contiendra :

Les dossiers déposés doivent comprendre la demande de subvention (document Word+ document Excel ci-après), ainsi que les pièces annexes à fournir suivant le statut de l'opérateur. La liste des pièces à fournir se trouve en page 14 du document Word de la demande de subvention.

Des précisions pourront être demandées au candidat soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée.

3-2 Langue de rédaction des propositions :

Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction française certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

3-3 Conditions d'envoi ou de remise des dossiers :

3-3-1 Conditions de remise des dossiers :

a) Remise des dossiers sous format papier :

Les dossiers seront remis sur place contre récépissé ou adressés par pli recommandé avec avis de réception postal avant :

Le Lundi 06 février 2011 à 17 H 00

à l'adresse suivante :

**Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine
Direction pôle ressources, coordination et affaires juridiques
Mme Claudine MIATH
270, Grande rue – CS 20539
78 915 Carrières sous Poissy**

- L'enveloppe extérieure devra porter la mention : " **Appel à projet FSE « In Europe » 2012- NE PAS OUVRIR** "

! Les dossiers déposés après cette date limite ne seront en aucun cas étudiés !

b) Remise des dossiers par voie électronique :

Les offres pourront être remises à la personne publique à l'adresse suivante : <http://www.achatpublic.com>

Les offres devront être signées conformément à l'article 56 du code des marchés publics et à l'arrêté du 28 août 2006 pris pour son application. La signature se fait au moyen d'un certificat de signature électronique sécurisé de la personne habilitée à engager le candidat.

Le référentiel intersectoriel de sécurité et la liste des catégories de certificat de signature sont publiés à l'adresse suivante : <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>

Si le candidat souhaite faire parvenir une copie de sauvegarde sur support physique de son offre remise par voie électronique, il l'envoie à l'adresse mentionnée ci-dessus et fera apparaître sur l'enveloppe extérieure :

"Copie de sauvegarde – Appel à projet FSE «In Europe » 2012 - NE PAS OUVRIR "

En cas de double envoi, l'offre ne pourra être prise en considération sauf s'il s'agit d'une copie de sauvegarde conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté du 28 août 2006.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique, et à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique, doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des offres.

La copie de sauvegarde pourra être ouverte s'il a été détecté un virus ou si l'offre n'a pu être ouverte par le pouvoir adjudicateur.

- Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par la personne publique ne sera pas ouvert. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu sauf si le candidat a fait parvenir une copie de sauvegarde dans les conditions mentionnées ci-dessus.

- Le mode de transmission sécurisé choisi par le candidat doit permettre à la personne publique d'ouvrir l'offre sans le concours du soumissionnaire. Le candidat doit donc veiller à se renseigner sur la compatibilité avec la plateforme de dématérialisation des documents qu'il compte déposer. Dans le cas contraire, l'offre sera réputée également n'avoir jamais été reçue sauf si le candidat a fait parvenir une copie de sauvegarde dans les conditions mentionnées ci-dessus
- Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché donnera lieu à la signature manuscrite d'un marché papier.
- Dans le cas d'une candidature groupée, le mandataire du groupement assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.
- La personne publique ne pourra être tenue pour responsable des dommages, troubles, etc. directs ou indirectes qui pourraient résulter de l'usage lié au fonctionnement du site utilisé par la personne publique pour la dématérialisation de ses procédures.

! Les dossiers déposés après cette date limite ne seront en aucun cas étudiés !

3-3-2 Contenu du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est constitué de :

- Lettre de consultation ;
- Appel à projets FSE 2012 ;
- Dossier de demande de subvention ;
- Notice explicative et documents d'informations ;
- Formulaire de données prévisionnelles sur les participants et les indicateurs de résultat.

3-3 Le dossier de candidature contiendra :

Les dossiers déposés doivent comprendre la demande de subvention (document Word+ document Excel ci-après), ainsi que les pièces annexes à fournir suivant le statut de l'opérateur. La liste des pièces à fournir se trouve en page 14 du document Word de la demande de subvention.

Des précisions pourront être demandées au candidat soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée.

Article 4 - Jugement des propositions

Les demandes de concours seront examinées au regard des critères de sélection exposés dans l'appel à projet.

Article 5 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de cette consultation, les candidats devront s'adresser à :

5-1 Renseignements :

Les demandes de renseignement devront obligatoirement être effectuées par courriel. Une réponse à toute demande sera communiquée par écrit sous un délai de 5 jours maximum.

5.1.1 Renseignements techniques auprès de :

Driss ETTAZAOUI
Direction de la Cohésion Sociale et territoriale
Espace Emploi Entreprise
2, mail du coteau
78570 CHANTELOUP LES VIGNES
Email : d.ettazaoui@agglo2rs.fr
Tél. : 01.39 74 00 50

Ou

Guillemette DUSSART
Espace Emploi Entreprise
2, mail du coteau
78570 CHANTELOUP LES VIGNES
Email : gdussart@mde-amont78.fr
Tél. : 01.39 74 00 50

5.1.2 Les renseignements administratifs pourront être obtenus auprès de :

Claudine MIATH
Direction Pôle ressources et affaires juridiques
Communauté d'agglomération
270, Grande rue – CS 20539
78915 – CARRIERES SOUS POISSY cedex
Email : c.miath@agglo2rs.fr
Tél. : 01.34.01.24.52

Virginie CHERRUAU
Direction de la Cohésion Sociale et territoriale
Espace Emploi Entreprise
2, mail du coteau
78570 CHANTELOUP LES VIGNES
Email : v.cherruau@agglo2rs.fr
Tél. : 01.39 74 91 05